

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Présents : M. Yves POTHET, Maire, Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, 1^{er} adjoint, M. Jérôme FERRE, 2^{ème} adjoint, M. Jérôme BRIEZ, 4^{ème} adjoint, M. Pascal PICARD, Mme Yvette PICARD, M. Nicolas MORISSEAU, Mme Laëtitia ROLLAND, M. Arnaud NEVEU, Mme Gwladys JACQUELIN, M. Christian MARIONNAUD, Mme Chantal MAUPOU, Mme Marcelle DANNEAU, M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Philippe MARION.

Absents excusés et ont donné pouvoir :

Mme Nathalie LEPAPE, 3^{ème} adjoint, ayant donné pouvoir à M. Yves POTHET
Mme Patricia SINGERY, 5^{ème} adjoint, ayant donné pouvoir à Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE
M. Philippe GUITTIER, ayant donné pouvoir à Mme Marcelle DANNEAU

Le quorum étant atteint, M. Yves POTHET, Maire, ouvre la séance à 19 heures 10.

ORDRE DU JOUR

M. Pascal PICARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 24 mars est approuvé à l'unanimité

I - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher (SIDELC) :

Titulaire : M. Yves POTHET
Suppléant : M. Jérôme BRIEZ

Syndicat intercommunal de vidéo-protection

Titulaires : M. Jérôme FERRE, M. Jérôme BRIEZ
Suppléantes : Mme Nathalie LEPAPE, Mme Marcelle DANNEAU

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Titulaire : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE
Suppléante : Mme Patricia SINGERY

Syndicat Mixte intercommunal d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères (SMIEEOM)

Titulaire : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE
Suppléante : Mme Yvette PICARD

Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Titulaire : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE
Suppléant : M. Jérôme FERRE

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) :

- **Représentant au sein du SEBB :**

Titulaire : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE
Suppléant : M. Pascal PICARD

- **Représentant au sein de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM)**

Titulaire : M. Jérôme FERRE
Suppléant : M. Yves POTHET

Représentant en qualité de référent – commission de repérage des projets de transmission des exploitations agricoles sur le territoire communautaire (CCRM)

Titulaire : M. Yves POTHET

Représentant en qualité de référent pour le Contrat local santé

Titulaire : M. Pascal PICARD

II - DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE SUPPLEANT POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Commissaire titulaire : M. Yves POTHET

Commissaire suppléant : M. Yves VILLANUEVA

III - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE (article 22 du code des marchés publics)

Titulaires : M. Yves POTHET, Mme Gwladys JACQUELIN, M. Nicolas MORISSEAU

Suppléants : M. Philippe GUITTIER, M. Christian MARIONNAUD, Mme Laëtitia ROLLAND

IV - CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal décide de créer les commissions suivantes, et d'y être représenté par :

- **Commission des finances** : M. Yves POTHET, Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, M. Jérôme FERRE, Mme Nathalie LEPAPE, M. Jérôme BRIEZ, Mme Patricia SINGERY, M. Pascal PICARD, Mme Yvette PICARD, M. Nicolas MORISSEAU, Mme Laetitia ROLLAND, M. Arnaud NEVEU, Mme Gwladys JACQUELIN, M. Christian MARIONNAUD, Mme Chantal MAUPOU, M. Philippe GUITTIER, Mme Marcelle DANNEAU, M. Yves VILLANUEVA, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Philippe MARION
- **Commission travaux, environnement, urbanisme** : M. Yves POTHET, Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, M. Jérôme FERRE, M. Jérôme BRIEZ, Mme Vanessa CHAUVEAU, Mme Marcelle DANNEAU, M. Philippe GUITTIER, M. Christian MARIONNAUD, M. Nicolas MORISSEAU, M. Pascal PICARD, Mme Yvette PICARD, Mme Laëtitia ROLLAND
- **Commission information** : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, Mme Nathalie LEPAPE, M. Philippe GUITTIER, M. Christian MARIONNAUD, M. Nicolas MORISSEAU, Mme Yvette PICARD, Mme Laëtitia ROLLAND
- **Commission permis de construire** : Mme Marcelle DANNEAU, Mme Nathalie LEPAPE, M. Arnaud NEVEU, Mme Yvette PICARD, M. Yves VILLANUEVA
- **Commission associations, fêtes, sport, tourisme** : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, M. Jérôme FERRE, Mme Vanessa CHAUVEAU, Mme Gwladys JACQUELIN, Mme Chantal MAUPOU, M. Arnaud NEVEU, M. Pascal PICARD, Mme Yvette PICARD, Mme Laëtitia ROLLAND
- **Commission vie scolaire, cantines** : M. Jérôme FERRE, M. Jérôme BRIEZ, Mme Patricia SINGERY, Mme Vanessa CHAUVEAU, Mme Gwladys JACQUELIN, Mme Laëtitia ROLLAND
- **Commissions employés communaux** :
 - ✓ Services techniques : M. Jérôme FERRE, M. Christian MARIONNAUD, M. Pascal PICARD

- ✓ Cantine, écoles, centre de loisirs : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, M. Jérôme FERRE, Mme Gwladys JACQUELIN, M. Pascal PICARD
- **Commission attribution de logements** : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, Mme Nathalie LEPAPE, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Philippe GUITTIER, M. Christian MARIONNAUD
- **Commission d'appel d'offres ad hoc** : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, M. Jérôme FERRE, M. Jérôme BRIEZ, M. Christian MARIONNAUD, M. Arnaud NEVEU, M. Pascal PICARD, M. Yves VILLANUEVA
- **Centre Communal d'Actions Sociales CCAS** : Mme Nicole CLEMENT-LACAILLE, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Philippe GUITTIER, M. Arnaud NEVEU, Mme Laëtitia ROLLAND

V - RENOUELEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Contrat de prestation de service pour le maintien des logiciels de gestion de la Mairie.

Coût annuel : 3850 € = maintenance 352 €. Renouvellement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté par 18 voix pour, une abstention (M. MARION Philippe)

VI - TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES

Le tirage au sort effectué en séance donne le résultat suivant :

- M. Pierre CAMILLERI
- M. Robert MAUGE
- M. Hervé GIRAUD

VII – DELEGATION PERMANENTE DE POUVOIR DONNEE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités le Maire demande à recevoir Délégation pour ester en justice pour l'ensemble du contentieux communal. Il suggère que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la Commune est amenée à assurer sa défense devant toutes juridictions, y compris en appel.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la Commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés, et particulièrement lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Adopté par 18 voix pour et 1 contre (M. MARION Philippe)

VIII - MODIFICATION A TITRE PERMANENT DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 2121-7 prévoit que « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Il est proposé, pour des questions d'accessibilité et du fait que la salle actuelle est trop exigüe pour accueillir une assemblée de 19 membres, que le lieu de réunion soit désormais la salle de l'Aire de loisirs

Adopté à l'unanimité

IX - INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le cadre juridique applicable aux indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixé par la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Celui-ci est fixé, dans la limite de l'enveloppe budgétaire déterminée, à 43 % pour le Maire et 16,5 % pour les adjoints de la rémunération correspondant à l'indice 1022 de la Fonction publique.

Il est précisé que Mme Patricia SINGERY renonce à percevoir son indemnité.

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions (M. VILLANUEVA Yves et Mme CHAUVEAU Vanessa)

X - QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19 h 35.